Commune de Mignovillard
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly
Communailles-en-Montagne

ADMINISTRATION AM_2024_01

Arrêté municipal

Numérotage

Rue des Artisans, Mignovillard

Le Maire de Mignovillard,

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2213-28,

Vu l'article R. 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe,

Vu la délibération du conseil municipal de Mignovillard en date du 4 mai 2015 portant dénomination d'une voie publique ouverte à la circulation, « rue des Artisans »,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

Considérant que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRÊTE

Article 1er : Il est prescrit le numérotage suivant de la rue des Artisans :

Libellé de la voie	Référence cadastrale	Numéro	Extension
RUE DES ARTISANS	331 ZV 133	1	
RUE DES ARTISANS	331 ZV 103	2	
RUE DES ARTISANS	331 ZV 132	3	
RUE DES ARTISANS	331 ZV 104	4	
RUE DES ARTISANS	331 ZV 134	5	
RUE DES ARTISANS	331 ZV 106-107	6	
RUE DES ARTISANS	331 ZV 108	8	

Article 2 : M. le Maire de Mignovillard est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard, le 28 janvier 2024

Le Maire,
Florent SERRETTE

COMMUNE DE MIGNOVILLARD (Jura)

Signature numérique de Florent SERRETTE
Date : 2024.01.28 02:05:12 +01'00'

Cet arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification